

LETTRE D'INFO



NUMÉRO 23 - DÉCEMBRE 2021



GDS DE L'ISERE

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09 74 50 85 85

gds38@reseaugds.com
www.frgdsaura.fr

REJOIGNEZ NOUS !



LETTRE D'INFORMATION
DU GDS ISERE

SOMMAIRE

PROPHYLAXIE
Besnoitiose

PROPHYLAXIE
Allègement IBR

KIT INTRODUCTION
Zoom sur la néosporose
Analyses sur lait de tank

FCO en Corse
Nouvelle souche de BTV4

TOUTE L'ÉQUIPE DU GDS DE L'ISÈRE VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

PROPHYLAXIE BESNOITIOSE

La besnoitiose continue de progresser en France. Le dépistage sur le lait permet de détecter précocement la maladie dans les troupeaux mais pour les élevages allaitants ou les laitiers ne livrant pas en laiterie, les outils se font attendre.

Cette année et l'an prochain, pour la première fois, tous les animaux prélevés pour la prophylaxie annuelle seront testés en sérologie pour la Besnoitiose.

Cette année, les bovins qui passent en prophylaxie dont le **numéro de cheptel est compris entre 38 000 000 et 38 272 999** vont être analysés en Besnoitiose. Les bovins des autres cheptels, seront dépistés à la campagne de prophylaxie suivante.

Ainsi, à la fin des **2 campagnes de prophylaxie, l'ensemble des troupeaux allaitants connaîtront la prévalence de la maladie sur leurs bovins de plus de 24 mois** (sauf les troupeaux en allégement IBR). Cette recherche sur les 35 000 bovins isérois concernés est entièrement financée par le département.

Quelques rappels sur la maladie

La Besnoitiose est une maladie parasitaire due à un protozoaire. Elle se transmet d'un animal à l'autre par des piqûres de taons ou de stomoxes. Elle est incurable et il n'existe ni traitement efficace, ni vaccin. Elle entraîne peu de mortalités, mais elle engendre de lourdes pertes économiques en élevage.

L'évolution des animaux infectés peut être : Un dépérissement, pouvant aller jusqu'à la mort, des troubles de la reproduction (stérilité des mâles, avortements dus à l'hyperthermie...), des pertes de production (lait, viande) et une non-valeur économique à la vente.



Les bovins séropositifs assurent la persistance et la diffusion de l'infection dans le troupeau par les piqûres d'insectes ou via des aiguilles à usage multiple. Le dépistage précoce et l'élimination des positifs reste le seul moyen de lutte.

Depuis une dizaine d'années, la Région Rhône-Alpes est touchée, et la maladie se propage assez vite. La détection se fait souvent par le repérage d'un premier cas clinique, mais à ce stade la maladie est souvent déjà fortement implantée (plus de 30% des bovins sont séropositifs, voire plus de 50%). Le GDS a mis en place un plan d'assainissement qui permet aux éleveurs d'éliminer les animaux positifs avec une aide départementale de 100€/bovin et une aide nationale de 100€/bovin.

Le GDS est là pour vous appuyer suite aux résultats :

- Un troupeau sain doit essayer de rester indemne de Besnoitiose en prenant soin de réaliser des kits intros et de faire attention aux rassemblements auxquels il participe.
- Un troupeau peu contaminé peut espérer s'assainir en 2 ans en éliminant rapidement les animaux connus positifs.
- Un troupeau plus fortement contaminé peut s'assainir à plus long terme (4 à 10 ans) en réformant préférentiellement les animaux positifs et/ou en conduisant le troupeau en 2 lots distincts (négatifs/positifs).

A RETENIR

Cette année et l'an prochain, pour la première fois, **tous les animaux prélevés pour la prophylaxie annuelle seront testés en sérologie pour la Besnoitiose.** Cette recherche sur les 35 000 bovins isérois concernés est **entièrement financée par le département.**

Un plan d'assainissement, mis en place par le GDS permet aux éleveurs d'éliminer les animaux positifs avec une **aide de 200€/ bovin éliminé** (aide départementale et nationale)

PROPHYLAXIE - ALLÈGEMENT IBR

Suite à la parution de l'arrêté du 5 novembre 2021 fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), certains cheptels bénéficient d'une mesure d'allègement pour le maintien de sa qualification indemne.

Quels sont les cheptels qui bénéficient de cette mesure d'allègement IBR ?

Pour bénéficier de cette mesure d'allègement IBR, le cheptel doit :

- être indemne IBR depuis au moins 3 ans
- ne jamais avoir été dans le passé qualifié de "non conforme"
- détenir au minimum 40 bovins de plus de 24 mois.

Si l'un de ces trois critères n'est pas respecté, la mesure d'allègement ne s'applique pas au cheptel concerné : Ainsi, tous les bovins de plus de 24 mois seront prélevés au moment de la prophylaxie.



Concrètement, qu'est ce que l'allègement IBR ?

Si le cheptel entre dans les modalités définies ci dessus, le cheptel entre en "allègement IBR" au moment de la prophylaxie. Un courrier à déjà été envoyé par le GDS de l'Isère aux cheptels concernés.

Pour les cheptels qui bénéficient de cet allègement, seuls 40 bovins de plus de 24 mois seront à prélever pour le dépistage de l'IBR. Le GDS communiquera auprès du vétérinaire et auprès de l'éleveur, au minimum 1 mois avant la prophylaxie, les 40 bovins concernés.

Afin de faciliter la réalisation de cette prophylaxie par le vétérinaire sanitaire, l'éleveur doit s'organiser en conséquence : tri des animaux désignés et leur contention (en un seul lot de préférence). En cas de besoin de matériel de contention, renseignez vous auprès de votre GDS cantonal.

N.B : la convention tarifaire éleveurs-vétérinaires du 3 juillet 2021, prévoit la possibilité, pour le vétérinaire, d'une **facturation horaire en tarif libéral en cas de non mise en œuvre efficace du tri préalable et de la contention** entraînant du retard pour le vétérinaire sanitaire.

A RETENIR

Les cheptels **indemnes en IBR depuis plus de 3 ans**, qui possèdent **au minimum 40 bovins (> 24 mois)** et qui **n'ont jamais été "non conforme"** dans le passé, bénéficient des **mesures d'allègements IBR** au moment de la prophylaxie.

Cela implique, que **seuls 40 bovins de plus de 24 mois seront à prélever pour le dépistage de l'IBR**. Ces **bovins sont désignés** par le GDS au minimum **1 mois avant la prophylaxie**.

Pour la **campagne de prophylaxie 2021/2022**, environ **300 cheptels** sur les **1601 cheptels allaitants qui entrent en prophylaxie sont allégés**.



KIT INTRODUCTION ZOOM SUR LA NÉOSPOROSE

Qu'est ce que la néosporose ?

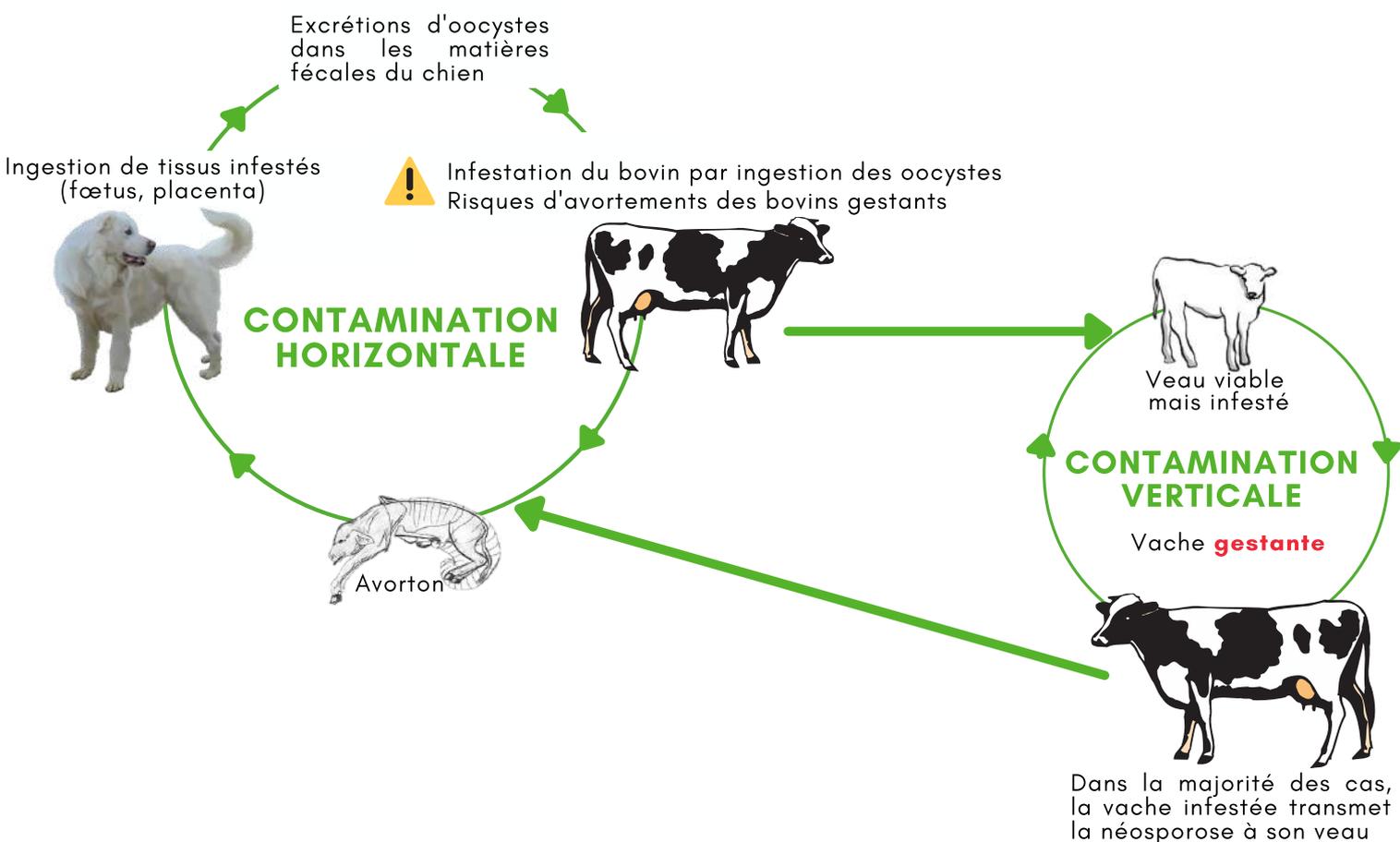
La néosporose est une maladie due à *Neospora caninum*, un parasite microscopique du chien, de la famille des coccidies.

Elle cause principalement des avortements, le plus souvent entre 4 et 6 mois de gestation. On constate parfois la naissance de veaux anormaux. Les vaches, elles, ne semblent pas malades et peuvent avorter plusieurs fois.

Comment se contamine le bovin ?

Le parasite est transmissible aux bovins par des déjections de chiens (contamination horizontale) ou directement de la vache au veau, pendant la gestation (contamination verticale).

- **La contamination horizontale** : c'est souvent par ce biais que les débuts d'infection ont lieu. Le parasite est transmis à la vache par un canidé (chien ou renard). Le canidé, lui, se contamine en mangeant les placentas ou les avortons de vaches porteuses. Il héberge la forme adulte du parasite et élimine les "œufs" dans ses excréments. La vache adulte se contamine en mangeant des aliments souillés par des déjections canines contenant des œufs.
- **La contamination verticale** : la vache contaminée peut quand même mener à bien une gestation et elle transmet alors très fréquemment le parasite à sa progéniture. Le parasite se loge alors dans l'organisme du fœtus et le veau né vivant et porteur de la maladie.



Les symptômes

Une vache parasitée est susceptible d'avorter. La néosporose compte parmi les trois principaux agents responsables d'avortement infectieux chez les bovins avec la BVD et la Fièvre Q. Il n'y a pas d'autres signes cliniques.

NÉOSPOROSE : GÉNÉRALITÉS ET ANALYSE SUR LE LAIT DE TANK

Les conséquences en élevage

Diverses situations peuvent se rencontrer en élevage :

- Avortements espacés dans le temps qui n'alarment pas l'éleveur.
- Transmission de mère en fille du parasite sans provoquer d'avortements.
- Série d'avortements dues à des infestations massives par un aliment contaminé par des déjections canines (le plus souvent).

Cette maladie représente d'importantes pertes pour l'éleveur, en particulier en élevage allaitant. La production de lait peut être affectée selon le stade de gestation au cours duquel survient l'avortement. S'additionnent les coûts associés : interventions du vétérinaire, traitements, réforme...

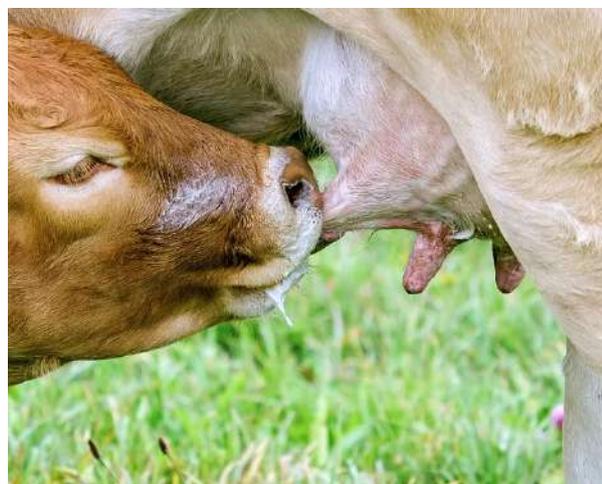
Ce n'est pas une maladie réglementée, mais les vaches séropositives perdent de la valeur.

INTERVENTION DU GDS DE L'ISÈRE

Le GDS de l'Isère intervient à différentes étapes de la gestion de cette maladie : détection, évaluation et maîtrise. Ceci, afin de prévenir la transmission de la maladie et éviter les pertes économiques.

DÉTECTION :

Kit introduction : l'introduction d'un bovin dans le cheptel est un risque d'entrée de maladies dans le troupeau. Certaines analyses sont obligatoires (IBR retour/mise en pension en région AURA) et d'autres sont recommandées. Lors de la venue du vétérinaire pour la prise de sang d'achat, vous pouvez demander le kit introduction complet afin d'analyser 5 maladies dont la néosporose.



Analyses sur lait de tank : des analyses ont été effectuées sur le lait de tank des élevages bovins laitiers en septembre 2021. Très prochainement, les résultats vont être communiqués aux éleveurs. Ces analyses ont entièrement été financés par le GDS de l'Isère pour les cheptels adhérents.

N.B : Les cheptels positifs ont déjà été prévenus par Céline SAVOYAT, vétérinaire conseil du GDS 38

ÉVALUATION ET MAÎTRISE :

Proposition, dans le cadre d'un plan de maîtrise, d'un accompagnement technique et économique adapté à la situation d'élevage.

Conditions d'ouverture du plan Néosporose :

- Être adhérent au GDS depuis au moins 2 ans et à jour de ses cotisations.
- Détection d'un résultat positif (prise de sang/ analyse positive sur le lait) dans le cheptel.
- Volonté de l'éleveur d'ouvrir un plan.

Déroulement du dépistage :

- Analyses sérologiques sur tous les bovins de plus de 6 mois.
- Ne pas vendre d'animal détecté positif pour l'élevage.
- Déclarer tout avortement conformément à la réglementation.
- Des **aides sur les analyses** sont prévues dans le plan Néosporose.

A RETENIR

La néosporose est une maladie due à *Neospora caninum*, un parasite microscopique du chien, de la famille des coccidies. Le premier signe d'infestation est l'**avortement**.

La détection de ce parasite peut se faire par prise de sang (suspicion d'infestation, kit introduction) et/ou par analyse sur le lait de tank.

FIÈVRE CATARRHALE OVINE (FCO) EN CORSE : NOUVELLE SOUCHE DE BTV 4

À la demande de GDS France, le laboratoire national de référence (LNR) FCO a publié le 17 novembre une note d'informations concernant la découverte d'une nouvelle souche de FCO BTV-4 en Corse. Elle découle de l'analyse des résultats issus de prélèvements en provenance de 22 cheptels de Corse. Les cheptels concernés présentaient tous des signes cliniques évocateurs de la FCO. À cet égard cette souche est également suspectée d'induire des signes cliniques sur bovins et semble donc plus virulente que la souche BTV-4 présente entre 2016 et 2020 en Corse.

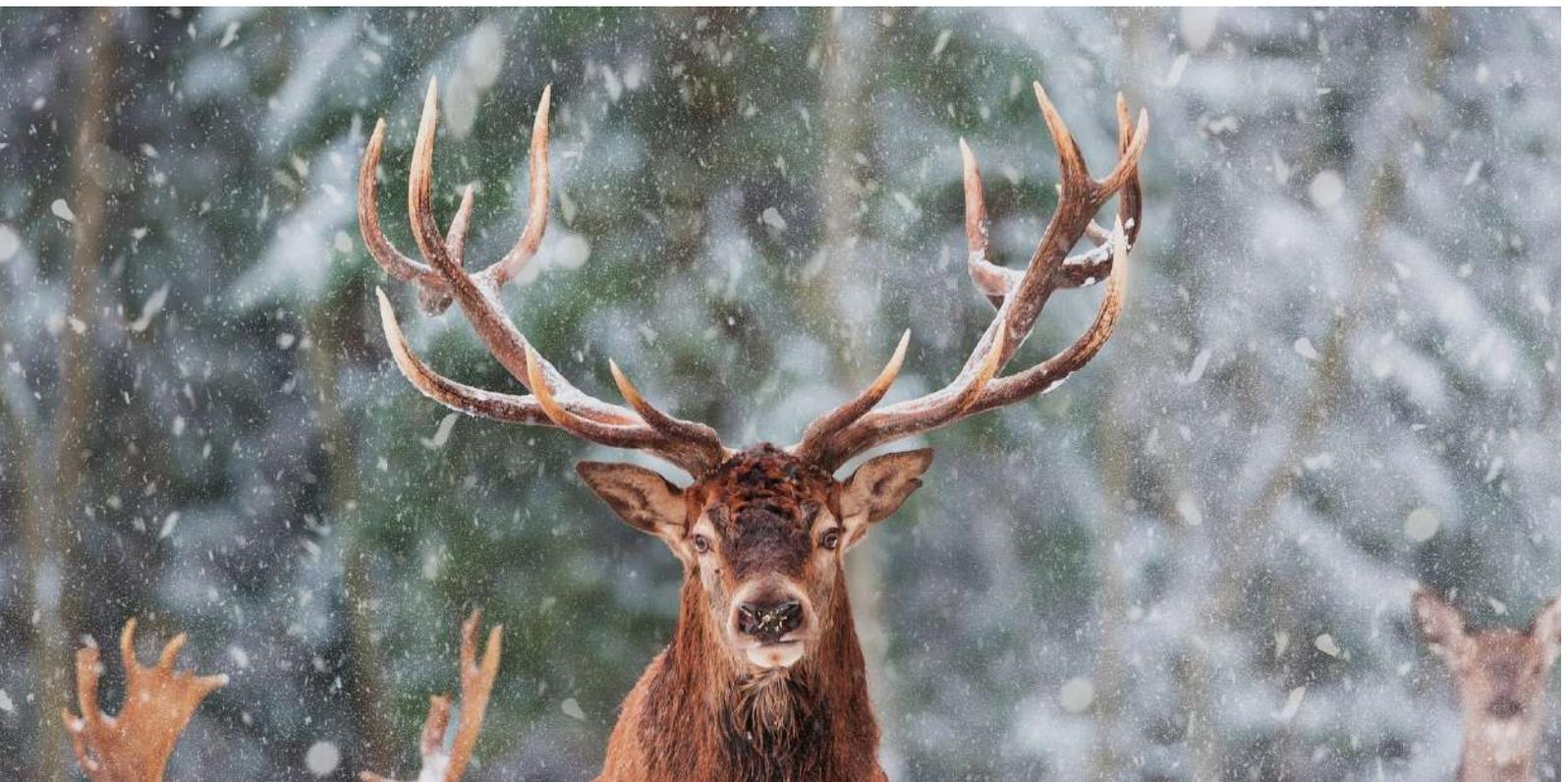
Nous vous invitons à consulter la fiche complète dédiée à ce cas sur la plateforme ESA ("Une nouvelle souche de BTV-4 présente en Corse en 2021").



BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS !



À l'approche des fêtes de fin d'année, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2022 !





Isère

Votre expert en hygiène

PROCÉDURES D'INTERVENTION SÉCURISÉES
RÉACTIVITÉ D'INTERVENTION
PERSONNEL FORMÉ
ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL ADAPTÉ



POUR UNE INTERVENTION RAPIDE ET PROFESSIONNELLE

Maison de l'Élevage 145 Espace Trois Fontaines, 38140 RIVES

farago38@faragofrance.fr - www.farago38.fr

09 74 50 85 85 (choix n°3)



Dératisation



Qualité de l'eau



Désinsectisation



Décapage
Désinfection

AGRO DIRECT

▶ www.agrodirect.fr

OFFRE DE LANCEMENT INSÉMINATION PAR L'ÉLEVEUR



10%

DE REMISE SUR LA GAMME
"INSEMINATION"

***OFFRE VALABLE DU 1ER DECEMBRE AU 3 JANVIER**

LES "PLUS" DE AGRO DIRECT



Revendeur **FRANCAIS**
de matériel agricole



VENTE DIRECTE
Magasin RIVES (38140)



ENVOI vers la **France**
et toute **l'Europe**



SERVICES & CONSEILS
de qualités

NOUS CONTACTER

Site : agrodirect@agrodirect.fr et sur  (AGRO DIRECT)

Courrier : 145 Espace des 3 Fontaines 38140 RIVES Tél : 09 74 50 85 85 choix 2